

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

Edito

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale entre dans sa dernière ligne droite grâce au travail de tous les élus des communautés de communes des Monts-de-Gy, des 4 Rivières et Val de Gray. Après avoir fixé le développement du territoire à l'horizon 2035 et déterminé les règles pour atteindre ce cap, nous débuterons la phase de consultation et d'enquête publique.

Chacun peut ainsi prendre connaissance du SCoT Graylois et donner son avis sur ce projet de territoire détaillé en trois axes et qui se veut volontairement ambitieux.

Pour vous y aider et vous permettre une meilleure appropriation du dossier, rejoignez-nous sur le site du Pays Graylois, où se trouvent les documents du SCoT.

Vous pouvez déposer vos contributions par mail ou prendre rendez-vous au siège du Pays Graylois pour consulter le dossier en version papier et compléter le registre avec vos remarques.

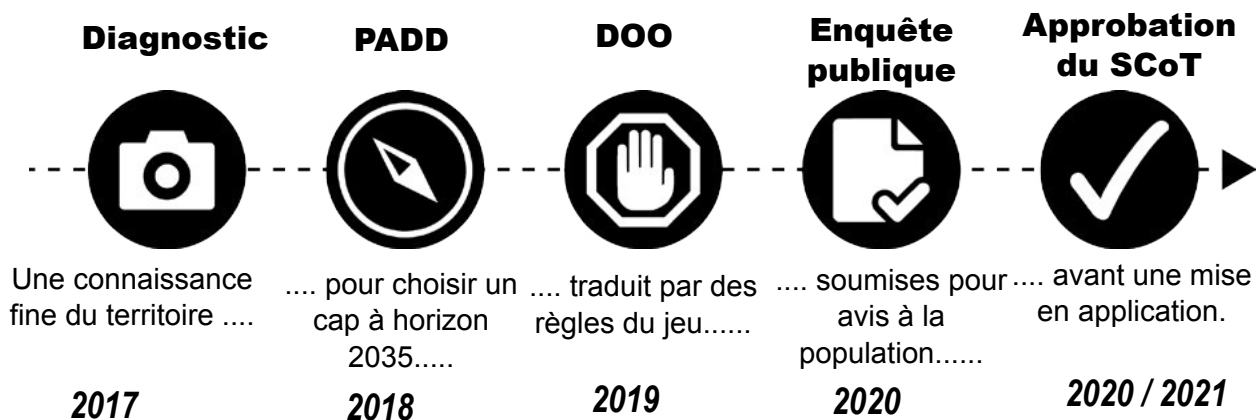
Je compte sur vous et votre participation active pour mener à bien ce projet.

Frédéric HENNING
Président du Pays Graylois

Rappel des différentes étapes d'élaboration du SCoT

Le SCoT est un document de planification à horizon 2035, élaboré à l'échelle des Communautés de Communes Val de Gray, des Monts-de-Gy et des 4 Rivières.

Il comprend 3 documents : le rapport de présentation, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).



Où s'informer et s'exprimer ?

Consultation du dossier
sur le site du Pays Graylois :
www.pays-graylois.fr

Adresse mail pour
vos contributions :
scot@pays-graylois.fr

Mise à disposition des documents
du SCoT et du registre
dans les bureaux du Pays Graylois :
7b place Charles de Gaulle
70100 GRAY

Lettre du SCoT - Numéro 3 - Novembre 2019

Axe 1 : l'attractivité du territoire à affirmer au coeur de la région Bourgogne Franche-Comté

Maintenir la population actuelle en s'adaptant à ses besoins en fonction de l'âge, de la composition du foyer (célibataire, couple, famille, ...), de ses revenus, de ses attentes en matière de loisirs, ...

Attirer de nouveaux ménages en misant sur l'attractivité du Pays Graylois.

Péréniser l'agriculture en protégeant les terres agricoles.

Développer le tourisme en organisant l'itinérance (St Jacques de Compostelle, Via Francigena, V50, ...) et le fluvial en lien avec la Saône et l'Ognon (création d'un port à Gray, extension du port de Savoyeux).

Permettre aux entreprises locales de se développer et de rester sur le territoire (Simu, Plastigray, ...).

Valoriser des projets structurants comme celui de l'aérodrome Saint-Adrien.

Un gain démographique de 2200 habitants

Des filières économiques à valoriser

L'accessibilité du territoire pour être attractif

Une production de 2880 logements en plus

Page 2

Répartir les nouveaux logements à l'échelle des 3 communautés de communes et notamment la moitié sur le Val de Gray.

Proposer une offre de logements de toutes tailles et adaptée à tous les foyers (personnes seules, familles, couples, ...).

Permettre des constructions neuves, des réhabilitations notamment des logements inoccupés.

Accompagner le développement du numérique (téléphonie, fibre, ...).

Limiter l'usage de la voiture en créant des pistes cyclables, des chemins piétons ou des aires de covoiturage.

Prévoir d'éventuels projets routiers comme le contournement de Gray.

Axe 2 : L'équilibre urbain / rural en s'appuyant sur l'armature urbaine

1 - Trouver au plus proche de son domicile, les commerces pour des besoins quotidiens ou hebdomadaires, son lieu de travail, de loisirs, de consommation... Le principal objectif est de réduire les déplacements.

Pour cela, il a été défini une armature urbaine structurée autour d'un pôle urbain, de 4 bourgs-centres structurants, de 7 pôles d'équilibre et de 99 villages dont 36 sont situés sous influence d'un pôle ou d'un bourg-centre structurant.

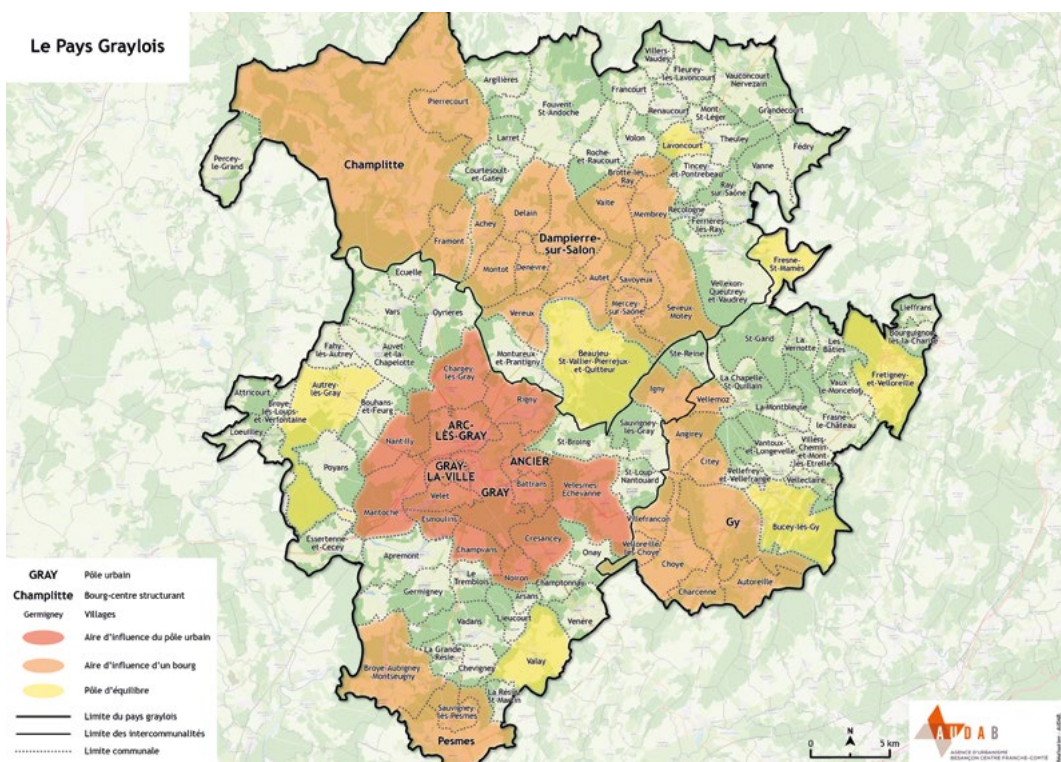
Exemple de déclinaison de l'armature urbaine :

- Pour le pôle urbain : des commerces de plus de 1 000 m² comme un hypermarché, des équipements ayant un rayonnement à l'échelle du SCoT Graylois, comme une médiathèque.

- Pour les bourgs-centres structurants : des commerces de plus de 1 000 m², des équipements tels que des gymnases.

- Pour les pôles d'équilibre : des superettes (commerces compris entre 300 m² et 1 000 m²), des équipements comme des terrains de sport.

- Pour les villages : des commerces de proximité comme les boulangeries, les écoles ou les structures d'accueil de la petite enfance.



2 - Réduire l'impact de l'urbanisation sur les espaces naturels, agricoles et forestiers, en proposant les principes d'aménagement suivants :

La priorité est donnée à la mobilisation :

1
Des bâtiments inoccupés existants et des espaces en friche

2
Des espaces non bâtis à l'intérieur des villes et villages

3
Des espaces non bâtis à l'extérieur des villes et villages

Les principes d'aménagement s'appliqueront autant pour les nouveaux logements, que pour les commerces, les locaux d'activités, les équipements et les services.

Par ailleurs, pour les équipements et services (salle des fêtes, gymnase, ...), le SCoT encourage les réflexions quant aux mutualisations possibles.

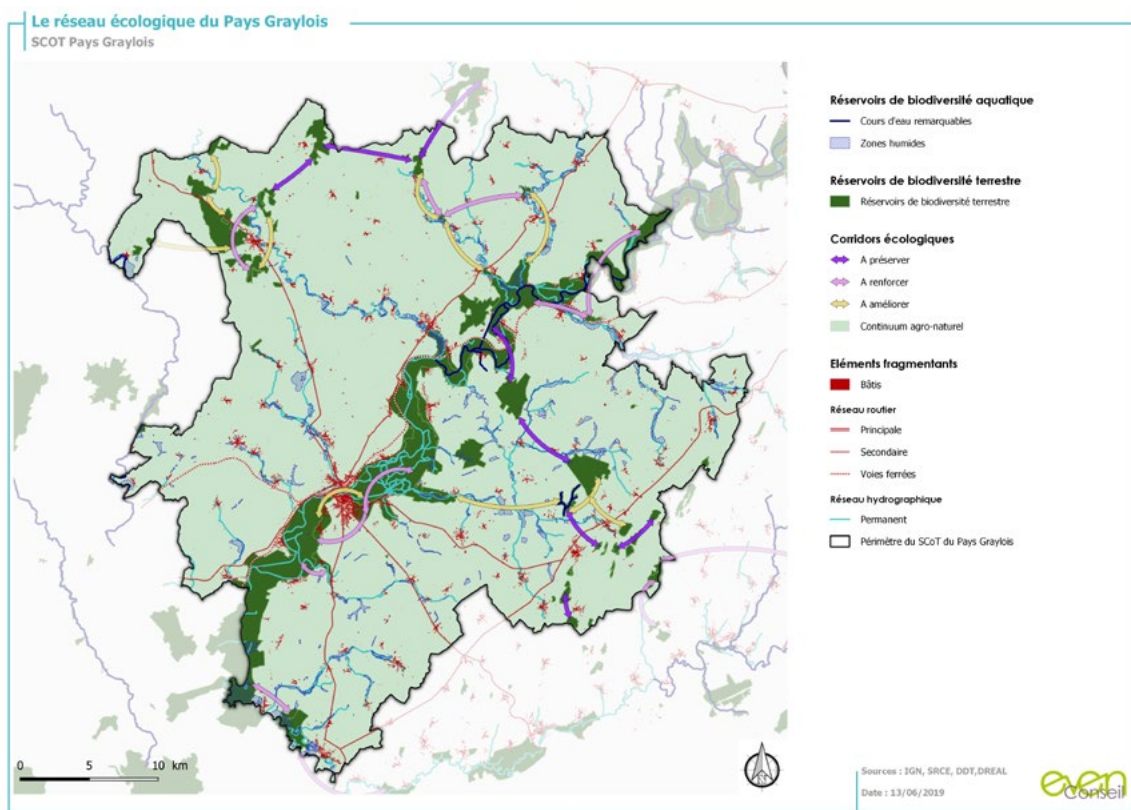
Axe 3 : L'environnement et le cadre de vie préservés

Un territoire qui s'inscrit dans la durabilité et la lutte contre les changements climatiques

Ce volet intègre l'ensemble des objectifs de performance énergétique du bâti, existant et futur, et de développement des énergies renouvelables, en lien avec les réflexions menées par le Pays Graylois dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Schéma de Développement des Energies Renouvelables.

Un développement résilient et respectueux des ressources et des populations

Le SCoT s'attache à prévenir l'exposition des biens et des personnes aux risques, naturels ou technologiques, mais aussi à garantir une gestion optimale de la ressource en eau en encadrant la ressource en eau potable, le ruissellement et la gestion des eaux pluviales ainsi que l'assainissement. Cette ressource précieuse pour l'avenir doit ainsi être protégée sur le plan quantitatif et qualitatif pour répondre aux besoins futurs.



Une mise en valeur de l'identité du SCoT Graylois à travers la préservation du patrimoine bâti et naturel

Il s'agit ici d'assurer le maintien de l'identité du Pays Graylois, ses particularités, alors qu'il sera confronté à des dynamiques contemporaines. Pour cela, le SCoT souligne la nécessité de préserver le patrimoine bâti, le plus remarquable comme celui du quotidien (bâtiments agricoles anciens par exemple). Il est également essentiel de protéger durablement les espaces les plus sensibles au regard de la biodiversité, et les espèces patrimoniales qu'ils accueillent. Enfin, l'agriculture fondant l'identité locale, le territoire s'engage dans la protection forte des espaces agricoles stratégique pour la pérennité de cette activité.

Les paysages du quotidien porteurs d'un cadre de vie de qualité

Le développement urbain à venir doit considérer et même participer à la valorisation du paysage du Pays Graylois, et donc à la qualité du cadre de vie de ses habitants. C'est pourquoi le SCoT demande une vigilance particulière sur l'insertion des projets dans leur contexte, sur la qualité des entrées de ville et de village et sur la protection des vues remarquables. Les espaces agro-naturels qui sont la toile de fond du paysage graylois doivent également être maintenus, d'autant plus qu'ils constituent des continuités écologiques essentielles.